

COMMUNE D'AUMERVAL – 62550

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton de Saint-Pol-sur-Ternoise

ARRETE DU MAIRE Course du 20 novembre 2021

Objet : Restriction de circulation.

Nous, Maire de la commune d'Aumerval,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le CGCT et notamment les articles relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de police municipale,

Considérant la demande présentée par M. Augustin SAUTIN l'Association Raid ICAM (LILLE 59800), organisateur de manifestations sportives;

Arrêtons :

La circulation sera restreinte à partir de la Place du village jusqu'au n°35 rue Principale et face au cimetière rue de Pernes le 20 novembre 2021 de 17h à 21h, de manière à assurer la réalisation de ceux-ci, dans des conditions de sécurité suivantes:

- La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Interdiction de stationner ;
- Respect des consignes de circulation, applicables en de telles circonstances.

Les droits des riverains seront et demeureront préservés.

A Aumerval, le 28/10/2021

Le Maire, Dany DELERUE

